

Conditions générales d'utilisation

Service Abris vélos sécurisés BreizhGo
(Stationnements vélos fermés et sécurisés), exploité
par SNCF Gares & Connexions

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales d'utilisation sont applicables au service (ci-après « Service ») Abris vélos sécurisés BreizhGo (service de stationnement vélos fermé et sécurisé), proposé par la Région Bretagne.

La Région Bretagne a délégué l'exploitation du service à SNCF Gares et Connexions domicilié 107 avenue Henri Fréville 35200 Rennes.

Le Service est assuré par SNCF Gares & Connexions et ses prestataires.

SNCF Gares & Connexions est une société anonyme au capital de 213.710.030,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 507 523 801, dont le siège social est situé à Paris (75013), au 16 avenue d'Ivry.

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (ci-après les « Conditions Générales ») s'appliquent à toute utilisation du Service.

Elles sont valables à compter du 01 janvier 2026. Cette édition annule et remplace les versions antérieures. Toute personne (ci-après « Client ») s'abonnant au Service est invitée à lire, télécharger et/ou imprimer les présentes Conditions Générales.

Ces Conditions Générales peuvent être amenées à évoluer et le Client en sera informé. Aussi, le Client est invité à lire, télécharger et/ou imprimer les Conditions Générales à chaque réservation du Service qu'il effectue.

L'acceptation expresse de ces Conditions Générales est indispensable à la réservation de l'abonnement au Service. Elle s'effectue par le biais d'une case à cocher sur le site de l'abonnement : <https://abrisvelos.breizhgo.bzh>, ci-après le « Site ».

2. Description du service

Le Service est un service de stationnement pour les vélos, fermé, sécurisé et situé à proximité de certaines gares ferroviaire bretonnes.

Le Service est mis à disposition de tout Client titulaire d'une carte KorriGo (un abonnement permet le stationnement d'un seul vélo).

Le Client choisit, parmi une sélection de gares, la gare dans laquelle il souhaite réserver un accès à un stationnement vélos. Il est possible de s'abonner à plusieurs abris en effectuant les mêmes démarches que pour votre premier abonnement.

Le Client s'engage à ne pas stationner son vélo pendant plus de 15 jours consécutifs, sans en avoir l'usage pendant cette durée.

Le Client s'engage également à ne pas stationner son vélo au-delà de la date de fin de son abonnement (1, 3 ou 6 mois).

3. L'abonnement au service

Les personnes physiques qui souhaitent bénéficier du Service doivent s'abonner au Service.

L'abonnement proposé sera d'une durée de 1, 3 ou 6 mois (selon le choix du client) à compter de l'inscription.

L'abonnement (et l'accès au Service) s'effectue via la carte KorriGo

Les tarifs

L'abonnement au Service est gratuit

La procédure d'abonnement

La procédure d'abonnement en ligne

L'abonnement en ligne est accessible via le Site : <https://abrisvelos.breizhgo.bzh>

La création d'un compte client est obligatoire.

1/ L'accès au Service nécessite la détention d'une carte KorriGo

Le Client sélectionne la gare de son choix sur la carte ou dans une liste déroulante

Si la gare n'apparaît pas sur la carte ou dans la liste proposée, aucune place de stationnement n'est disponible et le Client ne peut s'abonner.

Le client :

- Crée un compte en indiquant son numéro de carte KorriGo
- Complète ses coordonnées avec ses nom, prénom, adresse, mail, numéro de téléphone
- Valide sa demande, sa carte KorriGo sera activée immédiatement et donnera accès à l'abri vélo choisi sur la carte
- Reçoit confirmation de son abonnement validé

Le Client s'engage à ne pas stationner son vélo au-delà de la date de fin de son abonnement (1, 3 ou 6 mois). Le Client qui aura stationné son vélo au-delà de la date de fin de son abonnement ne pourra plus accéder aux abris vélos sécurisés BreizhGo car sa carte KorriGo aura été désactivée du service à compter de l'expiration de son abonnement.

Pour accéder aux abris vélos sécurisés BreizhGo, le Client devra alors souscrire un nouvel abonnement pour une durée de son choix (1, 3 ou 6 mois).

2/ Le Client n'a pas de carte KorriGo :

Le Client décide de se procurer une carte KorriGo, il peut la commander en ligne sur :

<https://www.korrigo.bzh.fr/fr/creer-ma-carte/9>

L'activation de l'abonnement

L'activation de l'abonnement Abris Vélos sécurisés BreizhGo se fait dès la réception du courrier électronique de confirmation de l'abonnement.



Le renouvellement de l'abonnement

Le renouvellement au Service n'est pas automatique, un courrier électronique de rappel est envoyé au Client à J-15 de la fin de l'abonnement.

Il appartient au Client de procéder au renouvellement de son abonnement sur son compte client.

4. La description du service et les conditions d'utilisation



Véhicules concernés

Les abris vélos sécurisés BreizhGo sont strictement réservés au stationnement des vélos avec ou sans assistance électrique.

Les équipements accessoires au vélo, tels que les casques, et les vêtements de pluie peuvent être déposés dans le Parking Vélos à la condition de ne pas gêner les autres clients, ni les opérations de maintenance et exploitations.

Le stationnement des deux-roues motorisés (scooters, cyclomoteurs, motocyclettes...), et autres engins de déplacements personnels (monoroues...) sont interdits à l'exception des trottinettes qu'elles soient électriques ou non. Ces dernières ne devant pas gêner les manœuvres des vélos et cheminements.



Accès aux abris vélos sécurisés BreizhGo

Les abris vélos sécurisés BreizhGo sont accessibles avec un abonnement.

Ils s'ouvrent avec une carte KorriGo (lecteur à l'entrée)

Ils sont accessibles, 7 jours sur 7 et 24h sur 24h.

L'abonnement au Service ne permet le stationnement que d'un seul vélo.



Obligations du client

Le stationnement d'un vélo ne doit pas excéder 15 jours consécutifs sans que le vélo ait bougé. Dans une telle hypothèse, les Clients utilisant l'abri vélos sécurisé BreizhGo seront informés par courrier électronique de la présence d'un vélo en stationnement dépassant cette durée. Les vélos concernés par ce stationnement continu seront également marqués par une vignette indiquant la non-conformité et la nécessité de libérer la place de stationnement.

Le stationnement d'un vélo épave est également interdit. Un vélo épave est un vélo dont deux éléments considérés indispensables (roue, selle, guidon, pédales, pneus) sont manquants et/ou défectueux ou un vélo dont un élément considéré indispensable est manquant et/ou défectueux ET dont l'état et la propreté sont très dégradés (vélo très poussiéreux, vélo très rouillé, vélo montrant des signes d'abandon très avancé – toiles d'araignée...). Les Clients utilisant l'abri vélos sécurisé BreizhGo dans lequel un ou des vélos épaves sont constatés seront informés par courrier électronique. Les vélos épaves seront également marqués par une vignette indiquant cette non-conformité et la nécessité de libérer la place de stationnement.

Les abonnés concernés par les vélos en stationnement continu (au-delà de 15 jours consécutifs) et les vélos épaves auront 8 jours pour libérer l'abri vélos sécurisé BreizhGo à compter de la pose de la vignette. A défaut, SNCF Gares & Connexions fera procéder à l'enlèvement du vélo et les dispositifs antivols personnels seront détruits, sans indemnisation possible. Le Client sera invité à se rapprocher de la plateforme clients par :

- Par téléphone : 02 99 300 300, de 8h à 20h du lundi au vendredi, de 08h à 20h
- Par Email : abrisvelos.breizhgo@bretagne.bzh

Après utilisation, l'abri vélos sécurisé BreizhGo doit être laissé propre et libre de toute occupation ou dispositif de fermeture (un cadenas personnel ne pourra pas être laissé accroché dans l'abri si le vélo du client n'y ait pas).

Le Client doit s'assurer que l'utilisation du Service est conforme au règlement intérieur affiché dans le l'abri vélos sécurisé BreizhGo et notamment :

- Que son vélo n'encombre pas l'entrée ni la ou les allées de circulation
- Que son vélo est stationné à un emplacement correspondant au type de vélo (ex : vélos cargo dans les espaces de stationnement dédiés aux vélos cargo).
- Que le module de stationnement est correctement remonté après dépose du vélo sur un rail mobile de niveau supérieur.
- Que son vélo stationné sur un rail mobile de niveau inférieur n'empêche pas la manipulation du rail mobile de niveau supérieur (exemple : ne jamais stationner un vélo avec siège enfant ou accessoires encombrant au niveau inférieur).
- Que la porte de l'abri vélos sécurisé BreizhGo est correctement refermée à chaque entrée ou sortie.
- Qu'il ne laisse pas de déchets, d'objets ou de colis dans l'abri vélos sécurisé BreizhGo.



Respect des consignes d'utilisation

Les infractions aux présentes conditions d'utilisation seront constatées par les fonctionnaires et agents mentionnés à l'article L.2241-1 du Code des transports, conformément aux dispositions des arrêtés préfectoraux pris en application de l'article R.2240-3 du Code des transports.

Tout vélo stationné sans abonnement valable, ou faisant l'objet d'un non-respect des obligations de la part du client, ainsi que tout engin non accepté dans les abris vélos sécurisés BreizhGo, sera enlevé et les dispositifs antivol personnels seront détruits, sans indemnisation possible.

Dommmages – Vols

Le Client doit attacher son vélo à l'aide d'un dispositif antivol personnel (chaîne, cadenas...) et fermer lui-même la porte de l'abri vélos sécurisé BreizhGo.

Il reste seul responsable de son vélo. SNCF Gares & Connexions décline toute responsabilité en cas d'accident, de dégradation, ou de vol, et ne pourra pas être tenue responsable d'un vol ou dégradation de vélo ou de ses accessoires dans l'abri vélos sécurisé BreizhGo.

En cas de vol, l'utilisateur est invité à déposer plainte auprès des services de Police ou Gendarmerie. Le Client est également responsable de tout dommage ou accident causé, aux biens et aux personnes, par l'oubli, la maladresse ou l'inobservation des prescriptions des présentes conditions d'utilisation. Aussi, le Client reconnaît être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.

Signalement des anomalies

Toute anomalie liée à l'usage de la carte KorriGo est à signaler à la plateforme clients par :

- Par téléphone : 02 99 300 300, de 8h à 20h du lundi au vendredi, de 08h à 20h
- Par Email : abrisvelos.breizhgo@bretagne.bzh

5. Responsabilités

Sur l'abonnement au Service

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les informations transmises dans le cadre de l'abonnement au Service sont correctes. L'abonnement au Service est strictement personnel et en aucun cas cessible.

SNCF Gares & Connexions ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelle que raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. SNCF Gares & Connexions ne garantit pas que le Site sera exempt d'anomalies ou d'erreurs et fonctionnera sans interruption. SNCF Gares & Connexions ne pourra être tenue responsable des dommages de tout type découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le Site. SNCF Gares & Connexions ne pourra être tenue pour responsable du contenu des sites Internet auxquels elle renvoie par le biais de liens hypertextes. La connexion du Client au Site se fait sous son entière

responsabilité. Il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène. Tout manquement aux Conditions Générales, toute utilisation frauduleuse du Service peut entraîner la désactivation de l'accès au Service et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.

Sur l'utilisation du service

Responsabilité du Client

Le Client s'engage à respecter les conditions d'utilisation du Service telles qu'indiquées notamment à l'article 3 des Conditions Générales. Il certifie qu'il est titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable. Il doit maintenir cette assurance tout au long de son abonnement au Service.

Responsabilité de SNCF Gares & Connexions

L'accès aux abris vélos sécurisés n'est consenti qu'aux risques et périls exclusifs de l'Utilisateur qui conserve la garde et la responsabilité de son vélo et des accessoires associés.

L'abonnement au Service est considéré comme un contrat de stationnement permettant l'occupation d'un emplacement, et non pas un contrat de dépôt, de gardiennage ou de surveillance au sens de l'article 1915 du code civil.

En conséquence :

- SNCF Gares et Connexions est responsable de la mise à disposition d'un emplacement de stationnement dans l'abri vélos sécurisé de la gare choisie par l'Utilisateur. Néanmoins, SNCF Gares et Connexions se réserve le droit de mettre à la vente un nombre supérieur d'abonnements par rapport au nombre de places disponible dans l'abri vélos sécurisé. La gestion d'un coefficient de foisonnement pour la délivrance des abonnements peut impliquer une indisponibilité de places de stationnement dans l'abri vélos sécurisé. Aucun dédommagement n'est prévu en cas de place indisponible.
- Ni SNCF Gares et Connexions, ni ses prestataires agissant pour son compte, ne sont en aucun cas tenus par une obligation de surveillance ou de garde.
- SNCF Gares et Connexions via l'intervention de ses prestataires est tenue d'assurer l'entretien des abris vélos sécurisés. A ce titre, SNCF Gares et Connexions s'engage, en cas de dysfonctionnement de l'abri vélos sécurisé (exemple : porte(s) d'accès non verrouillée à cause d'un dysfonctionnement ou d'un évènement extérieur), à faire intervenir ses prestataires dans les meilleurs délais et à mettre en œuvre tous les moyens qui sont à sa disposition afin de remettre l'abri vélos sécurisé en service ou réparer les dégradations. Ainsi, l'accès à l'abri vélos sécurisé pourra être suspendu de manière temporaire, sans possibilité de remboursement de l'Utilisateur.
- SNCF Gares et Connexions et ses prestataires se réservent le droit de désactiver l'accès au service d'abri vélos sécurisé à tout moment, en cas de non-respect des présentes Conditions Générales.

6. Propriété intellectuelle

SNCF Gares & Connexions, ainsi que ses éventuels partenaires et prestataires, sont titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Site et à l'ensemble des éléments qui le composent ou y sont reproduits. L'accès au Site ne confère aucun droit de propriété intellectuelle sur le Site et les éléments qui le composent ou y sont reproduits : aucun droit de reproduction n'est accordé, sauf autorisation écrite et préalable de SNCF Gares & Connexions.

Les pratiques de scrapping ou d'utilisation de robots à des fins d'extraction, de reproduction de tout élément du Site sont interdites.

De même, l'insertion de liens hypertextes vers toute partie du Site est interdite sans autorisation écrite et préalable de SNCF Gares & Connexions.

7. Réclamation

Toute réclamation doit être adressée à la plateforme clients par courrier électronique ou téléphone en précisant les coordonnées et le numéro de carte KorriGo

- Par téléphone : 02 99 300 300, de 8h à 20h du lundi au vendredi, de 08h à 20h
- Par Email : abrisvelos.breizhgo@bretagne.bzh

8. Résiliation

Le Client peut à tout moment et sans motif, résilier son abonnement sur demande expresse en l'adressant par courrier électronique :

Courrier électronique : abrisvelos.breizhgo@bretagne.bzh

La résiliation par le Client sera effective dans un délai de 3 jours à compter de la date de réception de l'accusé de réception.

9. Données personnelles

Conformément à l'article 12 du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « RGPD »), SNCF Gares & Connexions informe ses Clients sur l'utilisation qui est faite des données personnelles collectées. A cette fin SNCF Gares & Connexions met à la disposition de ses Clients une « Charte de confidentialité », accessible par un lien hypertexte en bas de toutes les pages du Site. Les informations communiquées par les Clients lors de la création de leur compte client ou lors de leur abonnement au Service permettent à SNCF Gares & Connexions, la Région Bretagne et/ou leurs prestataires, de gérer les abonnements au Service, de proposer, si le client l'accepte expressément, de réaliser des enquêtes et sondages.

10. Règlement des litiges

Les Conditions Générales sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur exécution, ne pouvant se solder à l'amiable, sera porté devant le tribunal judiciaire français territorialement compétent. Il est également possible de recourir à une procédure de médiation, comme prévu notamment par les articles 1528 et suivants du Code de procédure civile.